

Sélection d'article sur la politique suisse

Dossier

Dossier: Initiatives populaires visant à réglementer l'exportation de matériel de guerre

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Burgos, Elie
Eperon, Lionel
Hirter, Hans
Schnyder, Sébastien
Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Burgos, Elie; Eperon, Lionel; Hirter, Hans; Schnyder, Sébastien; Zumofen, Guillaume
2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Dossier: Initiatives populaires visant à
réglementer l'exportation de matériel de guerre, 1995 - 2021*. Bern: Année Politique
Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss,
téléchargé le 17.05.2025.

Sommaire

Initiative populaire « Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre » (95.015)	1
Initiative populaire « Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre » (08.060)	3
Initiative populaire « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre » (19.038)	5
Initiative populaire « Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile » (initiative correctrice; 21.021)	8

Abréviations

UNO	Organisation der Vereinten Nationen
SiK-SR	Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
SiK-NR	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
SNB	Schweizerische Nationalbank
EVD	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
KMU	Kleine und mittlere Unternehmen
SBB	Schweizerische Bundesbahnen
GSoA	Gruppe für eine Schweiz ohne Armee
EMD	Eidgenössisches Militärdepartement, heute: Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS)
MEM	Maschinen-, Elektro- und Metallindustrie
SVVK	Schweizer Verein für verantwortungsbewusste Kapitalanlagen

ONU	Organisation des Nations unies
CPS-CE	Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CPS-CN	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
BNS	Banque nationale suisse
DFE	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche petites et moyennes entreprises
PME	petites et moyennes entreprises
CFF	Chemins de fer fédéraux suisses
GSsA	Groupe pour une Suisse sans Armée
DMF	Département militaire fédéral, aujourd'hui: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)
MEM	Industrie des machines, des équipements électriques et des métaux
ASIR	Association suisse pour des investissements responsables

Initiative populaire « Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre » (95.015)

Politique économique extérieure

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 15.02.1995
LIONEL EPERON

Estimant que les buts poursuivis par l'**initiative populaire "Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre"** auraient des conséquences néfastes tant pour la défense nationale et pour des secteurs clefs de l'industrie d'exportation que pour les entreprises d'armement de la Confédération, le Conseil fédéral a décidé de rejeter le texte du PS. Soucieux toutefois de combler les lacunes observées sous le régime en vigueur ainsi que de favoriser la collaboration de l'industrie helvétique avec ses partenaires étrangers, le gouvernement a simultanément soumis au parlement son projet de **révision totale de la loi sur le matériel de guerre**. Conçu comme une contre-proposition indirecte à l'initiative, celui-ci reprend le principe qui sous-tend la loi actuelle, à savoir que les opérations en relation avec du matériel de guerre doivent être soumises à autorisation, et non interdites. Une des principales innovations introduites par la révision concerne l'**extension de la notion de matériel de guerre** dont le contenu sera énuméré en détail dans une ordonnance: devraient dorénavant être assujettis à la nouvelle réglementation non seulement le matériel susceptible de servir de moyen de combat, mais également des équipements spécifiques pour l'instruction ainsi que certains instruments et machines de fabrication, de contrôle et d'entretien du matériel de guerre. Outre ces nouvelles dispositions, le projet contient une interdiction générale de toute activité visant à développer les armes atomiques, biologiques et chimiques (ABC) et soumet parallèlement au régime de l'autorisation tant les transferts de technologie à des fins militaires que les opérations de courtage pour du matériel ne se trouvant jamais sur le territoire helvétique.¹

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 29.11.1995
LIONEL EPERON

Si le projet du Conseil fédéral a reçu le soutien de 5 partis politiques (PDC, PSS, PES, PLS et AdI), il a en revanche suscité l'**ire des milieux économiques**, parmi lesquels la Société suisse des constructeurs de machines (VSM) et le Vorort dont les réserves ont trouvé un écho favorable auprès du PRD et de l'UDC. Clairement définis par l'ex-chef du DMF, Kaspar Villiger, comme devant figurer sur la liste du matériel tombant sous le coup de la nouvelle loi, les avions **Pilatus de type PC-7 et PC-9** équipés de points d'ancrage ("hard points") ont été au centre d'une vive controverse, suite aux précisions apportées en la matière par une infime majorité de la Commission de la politique de sécurité du Conseil national: tout PC-7 ou PC-9 équipé de plus de deux points d'ancrage devrait être considéré comme du matériel militaire. A l'annonce de cette décision, les responsables de l'entreprise Pilatus ont menacé de délocaliser leur production si une telle option devait finalement être retenue.²

INITIATIVE POPULAIRE
DATE: 05.03.1996
LIONEL EPERON

Au coeur du dilemme entre valeurs éthiques et intérêts économiques, la politique suisse d'exportation de biens et services à des fins purement ou potentiellement militaires a retenu l'attention du parlement à plusieurs reprises, puisque celui-ci s'est tour à tour penché sur l'initiative populaire du parti socialiste "**Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre**", sur la **révision de la loi sur le matériel de guerre** (LMG) ainsi que sur celle concernant le **contrôle des biens à usages civil et militaire**. Au cours des débats fleuves qui ont animé le traitement de ces trois objets successifs, un net clivage s'est dessiné entre députés de la gauche - désireux de traduire dans les faits l'image d'une Suisse neutre et à vocation humanitaire - et parlementaires bourgeois dont les principaux arguments se sont focalisés sur la nécessité de sauvegarder des emplois en Suisse et de ne pas affaiblir la place industrielle helvétique par une réglementation limitant les exportations, fussent-elles de matériel de guerre.

Cet affrontement d'ordre quasi dogmatique fut particulièrement vif au sein du **Conseil national** qui empoigna ces différents dossiers lors de la session parlementaire de printemps durant laquelle un flot de propositions individuelles fut abordé. Le pragmatisme économique devait néanmoins largement l'emporter sur les considérations idéalistes, puisqu'après avoir provoqué le rejet de l'initiative socialiste par 122 voix contre 59, la majorité de droite siégeant au Conseil national forma un front uni permettant d'assouplir plusieurs dispositions contenues dans le contre-projet indirect du gouvernement qui visait à combler les lacunes les plus criantes de la loi sur le matériel de guerre de 1972, jusqu'alors en vigueur. Point de la révision le plus médiatisé, la question de l'exportation des avions **Pilatus** de type PC-7 et PC-9 munis

de plus de deux points d'ancrage bénéficia de la clémence des parlementaires bourgeois qui - en décidant de soustraire ces avions d'entraînement du champ d'application de la nouvelle réglementation - répondirent favorablement aux pressions exercées plusieurs semaines auparavant par l'industrie suisse des machines. C'est en effet par 114 voix contre 67 que le Conseil national refusa de soumettre l'exportation de ces appareils au régime de l'autorisation, suivant en cela une proposition Engelberger (prd, NW) contraire à la volonté du Conseil fédéral ainsi que d'une minorité de la Commission de la politique de sécurité emmenée par la socialiste zurichoise Haering-Binder. Hormis les Pilatus, devaient également être biffés de la liste des biens considérés comme matériel de guerre les équipements servant à l'instruction au combat ainsi que les **machines et outils** destinés exclusivement à la fabrication, au contrôle et à l'entretien du matériel de guerre après que le député radical zurichois Erich Müller eut déposé une proposition dans ce sens qui fut approuvée par 101 voix contre 81. Ce rétrécissement conséquent du champ couvert par la loi aurait également pu concerner les pièces détachées et les éléments d'assemblage utilisés à des fins militaires si pareille proposition n'avait finalement pas été repoussée à une voix près. C'est en revanche à une plus large majorité que la Chambre du peuple a décidé de soumettre le courtage de matériel militaire à autorisation, entérinant ainsi une des principales innovations contenues dans le projet du gouvernement. Quant à la proposition Dupraz (prd, GE) qui entendait ajouter les mines antipersonnel à la liste des armes qu'il est interdit de fabriquer et d'exporter, elle a été adoptée par 110 voix contre 43.³

INITIATIVE POPULAIRE
DATE: 08.09.1997
LIONEL EPERON

La campagne qui a précédé le vote du mois de juin sur l'initiative populaire «**Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre**» s'est largement focalisée sur la question hautement controversée de l'impact que cette disposition pourrait avoir sur le marché de l'emploi en Suisse. A ce titre, des interprétations fort divergentes ont été données au sujet du nombre de places de travail qui auraient pu disparaître en cas d'acceptation de cette revendication par le souverain: Reconnaisant que cette interdiction pourrait entraîner des suppressions d'emplois de l'ordre de 1000 à 2000 postes de travail, les partisans de l'initiative - à savoir le PS, les écologistes et plusieurs oeuvres d'entraide - ont toutefois motivé le bien-fondé de leur démarche en invoquant les lacunes contenues dans les versions révisées des lois sur le matériel de guerre et sur le contrôle des biens à usages civil et militaire. La relative petitesse de ce chiffre n'a alors pas manqué de radicalement trancher avec le nombre de 120 000 emplois avancé par les opposants à cette initiative au rang desquels ont figuré en premier lieu la Société suisse des constructeurs de machines (VSM), l'Association suisse des industries de l'aéronautique (ASIA), le Vorort ainsi que l'ensemble des partis bourgeois. Dans une période caractérisée par une relative tension sur le marché de l'emploi en Suisse, les considérations d'ordre économique ont alors largement pris le pas sur les arguments éthiques des partisans de l'initiative, puisque celle-ci a été rejetée par le peuple par 1 243 869 voix contre 361 164, ainsi que par tous les cantons.

Votation du 8 juin 1997

Participation: 35,5%
Non: 1 243 869 (77,5%)
Oui: 361 164 (22,5%)

Mots d'ordre:

- Oui: PS, PES; Déclaration de Berne, Pain pour le prochain, WWF, CSCS.
- Non: PRD, PDC, UDC, PLS, PdL, PEP, AdI, DS; Vorort, Centre patronal.
- Liberté de vote: USS, FTMH.⁴

ÉTUDES / STATISTIQUES
DATE: 31.12.1997
LIONEL EPERON

L'**analyse Vox** sur les résultats de ce scrutin a permis de montrer que l'orientation idéologique des votants ainsi que leurs préférences partisans ont eu une incidence significative sur le comportement de vote. Ainsi, les personnes situées à gauche de l'échiquier politique ont soutenu dans une large mesure l'initiative alors que celles se déclarant du centre ou de la droite l'ont très clairement repoussée. Il est toutefois à signaler qu'une majorité de sympathisants du PS a rejeté l'initiative. Si aucune différence de vote n'a réellement pu être mise en évidence selon le statut professionnel, la catégorie sociale, l'âge, le sexe ou la formation des votants, l'interdiction d'exporter du matériel de guerre a en revanche été moins fortement

repoussée en Suisse romande et en ville qu'en Suisse alémanique et à la campagne. Concernant les motifs invoqués par les votants à l'appui de leur décision, il apparaît très clairement que ce sont les craintes de voir disparaître de nombreuses places de travail en Suisse qui ont incité les détracteurs de cette initiative à la balayer, alors que du côté des partisans, plus de la moitié des raisons avancées a fait référence à des valeurs pacifistes ou éthiques.⁵

Initiative populaire « Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre » (08.060)

Armement

INITIATIVE POPULAIRE
DATE: 27.06.2006
ELIE BURGOS

Le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) a fait un retour remarqué sur la scène politique nationale durant l'année sous revue, en **lançant une initiative populaire « pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre »**. Cette initiative vise concrètement le matériel de guerre proprement dit, les « biens militaires spéciaux » (les avions d'entraînement du type Pilatus entrant dans cette catégorie par exemple), de même que le matériel pour la production de matériel de guerre (plans de construction par exemple). Les biens à double usage civil et militaire (certains systèmes de communication, entre autres) ne seraient toutefois pas frappés d'une interdiction de vente à l'étranger. Selon les initiants, l'interdiction d'exporter des armes conférerait une crédibilité renouvelée à l'engagement humanitaire et à la coopération internationale de la Suisse; elle donnerait également un signal fort en faveur d'une véritable politique de paix contribuant à la construction d'un monde plus pacifique. De plus, la Suisse ne dépend pas économiquement des exportations d'armes. La reconversion des industries d'armement vers des produits civils doit être encouragée, selon eux. L'initiative prévoit à ce titre des mesures d'accompagnement grâce auxquelles la Confédération soutiendra les régions et les employés affectés par l'interdiction d'exportation.⁶

INITIATIVE POPULAIRE
DATE: 06.10.2007
HANS HIRTER

Die Gruppe für eine Schweiz ohne Armee (**GSoA**), welche im Berichtsjahr ihr 25jähriges Bestehen feierte, reichte im Oktober ihre Volksinitiative für ein Verbot von Kriegsmaterial-Exporten ein.⁷

INITIATIVE POPULAIRE
DATE: 16.10.2007
ELIE BURGOS

L'initiative populaire «pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre», lancée par le GSsA et soutenue par le PS et les Verts, a formellement **abouti** en fin d'année. Sur 109'530 signatures déposées, 109'224 ont été déclarées valables.⁸

INITIATIVE POPULAIRE
DATE: 27.08.2008
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté son **message** concernant l'**initiative populaire fédérale «pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre»** au mois d'août. Il a recommandé son rejet, eu égard aux conséquences économiques de celles-ci. En effet, selon le gouvernement, elle reviendrait à supprimer la base existentielle de l'industrie indigène de défense, tributaire, dans la plupart des cas, de l'accès aux marchés d'exportation. Il a ajouté que la fermeture de cette branche remettrait en question la défense nationale. A ce titre, le Conseil fédéral a soutenu la politique actuelle en matière de contrôle des exportations, qui permet de tenir compte de tous les intérêts concernés.⁹

INITIATIVE POPULAIRE
DATE: 28.08.2008
ELIE BURGOS

Estimant que la loi sur le matériel de guerre révisée en 1997 comme la loi sur le contrôle des biens tiennent compte d'une façon équilibrée des intérêts parfois divergents que constituent d'un côté la promotion de la sécurité et de la paix dans le monde et, de l'autre côté, les aspects économiques liés à l'industrie de l'armement (emplois, technologies de pointe, recherche), le Conseil fédéral a **rejeté l'initiative populaire « Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre »**. Il a chargé le DFE d'élaborer un message à l'intention des chambres sans présenter de contre-projet. Cependant, le gouvernement veut préciser les critères d'autorisation énoncés dans l'ordonnance sur le matériel de guerre pour les demandes d'exportation. Il a chargé le DFE de présenter un projet dans ce sens.¹⁰

En novembre, l'initiative populaire du GSsA « **Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre** » a été rejetée par 68,2 % des citoyens et tous les cantons. L'initiative visait à interdire l'exportation et le transit de matériel de guerre. Elle proposait des dispositions dérogatoires pour les armes de chasse et de sport ainsi que pour les appareils servant au déminage humanitaire et prévoyait des dispositions transitoires en faveur des régions et des employés touchés par les interdictions. Le Conseil fédéral a recommandé de rejeter l'initiative car il estimait que sa politique en matière de contrôle des exportations permettait de tenir compte de tous les intérêts concernés et qu'une interdiction supprimerait la base existentielle de l'industrie indigène de défense. Il considérait toutefois que les conséquences économiques d'une acceptation de l'initiative pour l'ensemble de la Suisse seraient modérées.

Lors de son examen au **Conseil national**, les groupes PDC, PLR et UDC se sont opposés en bloc à l'initiative populaire. Ils ont rappelé que la Suisse n'était pas le seul pays exportateur de matériel de guerre et se sont alarmés des effets d'une interdiction sur le tissu économique et la défense nationale suisse. Le député Borer (udc, SO) a estimé que l'exportation maintenait une industrie d'armement suisse qui permettait d'assurer la sécurité nationale. Le député Schneider-Ammann (plr, BE) a lui affirmé que les répercussions économiques potentielles d'une interdiction toucheraient 10'000 places de travail. L'initiative n'a ainsi été soutenue que par des députés issus des rangs écologiste et socialiste. Ces derniers ont mis en avant des arguments éthiques et humanitaires. Au vu de l'instabilité des pays acheteurs, ils ont estimé que les dispositions en vigueur, interdisant l'exportation de matériel de guerre vers des pays impliqués dans des conflits armés, ne donnaient aucune garantie à ce que le matériel exporté ne fût vendu par la suite à des pays en crise. Les députés Allemann (ps, BE) et Lang (pe, ZG) ont ainsi affirmé qu'il n'était pas possible de concilier la défense des droits de l'homme et la vente de matériel de guerre. Le député Girod (pe, ZH) a lui estimé que le maintien de places de travail ne justifiait pas une forme de commerce fondamentalement nuisible. La cheffe du DFE, Doris Leuthard, a conclu que si l'octroi d'une aide fédérale pendant dix ans permettant de financer une reconversion vers la production de matériel civil avait des répercussions financières peu prévisibles, les conséquences d'une adoption de l'initiative pour l'industrie de l'armement et la Suisse étaient largement prévisibles, à savoir une perte de places de travail, de savoir-faire et de sécurité. Elle a rappelé que les droits de l'homme et le maintien de la paix étaient des critères déjà pris en considération dans le contrôle des exportations de matériel de guerre. Le Conseil national a recommandé au peuple par 131 voix contre 63 de rejeter l'initiative.

Au **Conseil des Etats**, la majorité bourgeoise a estimé que les objections d'ordre économique, budgétaire et sécuritaire primaient sur les considérations éthiques et humanitaires. Le sénateur Frick (pdc, SZ) a tenu à rappeler que la législation suisse en comparaison internationale était l'une des plus restrictives dans sa surveillance des exportations de matériel de guerre. Il a ajouté que la plupart des exportations étaient destinées à des pays de l'OCDE qui utilisaient ce matériel dans le cadre d'opération de maintien de la paix ou de leur propre défense. A l'opposé, le sénateur Recordon (pe, VD) a affirmé que la mission de la Suisse n'était pas de contribuer au surarmement mondial et que des exportations de matériel de guerre nuisaient à sa réputation humanitaire en ne profitant que faiblement à son économie. Le Conseil des Etats a recommandé de rejeter l'initiative par 35 voix contre 7.

La **campagne** a été relativement intense malgré l'attention portée essentiellement sur l'initiative « Contre la construction de minarets » qui était soumise à votation à la même date. Deux camps se sont diamétralement opposés, témoignant d'une nette fracture entre la gauche et la droite et reprenant essentiellement les arguments mobilisés aux chambres. Celui des partisans à l'initiative populaire réunissait le PS, les Verts, le PdT, le PCS, le GSsA, l'Entraide protestante suisse (EPER), Caritas, la Déclaration de Berne (DB) et l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO). Celui des opposants alliait le Conseil fédéral, le PLR, le PDC, l'UDC, le PBD, les DS, l'UDF, le PDL, la Lega, l'USAM, Economie suisse, l'USP, l'UCAPS et la société suisse des officiers. Le PEV et les Verts libéraux ont laissé la liberté de vote tandis que les syndicats ont renoncé à formuler une recommandation.

Le 29 novembre, le peuple a **clairement refusé l'initiative par presque 70% des voix**. Tous les cantons l'ont refusé, la Suisse alémanique et les régions rurales l'ont fait de manière sensiblement plus forte.

L'analyse VOX a montré que le comportement de vote a été très fortement marqué par

le clivage gauche-droite. Plus une personne se situait à gauche, plus elle se déclarait favorable à l'initiative. Ainsi, 82% des personnes se situant à l'extrême gauche et 57% de celles se situant à la gauche modérée ont accepté l'initiative tandis que 84% de celles qui se considéraient à droite l'ont rejetée. Les personnes se classant au centre de l'échiquier politique ont rejeté l'objet à 80%. Au niveau des affiliations partisans, seuls les sympathisants écologistes ont approuvés de manière quasi unanime l'initiative, tandis que seulement 58% de ceux socialistes ont suivi la recommandation de vote de leur parti. Quant au bloc bourgeois, les sympathisants du PDC ont rejeté l'objet à 82%, tandis que ceux de l'UDC et du PLR l'ont rejeté respectivement à 87% et 88%. Au niveau des valeurs, le positionnement par rapport à l'armée a joué le rôle le plus déterminant. Les personnes souhaitant renforcer l'armée ont rejeté l'initiative populaire à 83% tandis que celles qui souhaitaient la réduire ont voté à 57% en sa faveur. Au niveau des caractéristiques sociétales et géographiques, le niveau de formation formelle a joué le plus grand rôle. Ainsi, plus la formation était élevée plus la probabilité d'adhérer à l'initiative était grande même si l'opposition à l'initiative a été importante dans tous les groupes : à 77% chez les personnes ayant terminé un apprentissage et à 54% chez les diplômés d'une haute école. Contrairement à l'initiative du GSsA de 1989 sur la suppression de l'armée, le comportement de vote n'a pas été lié de manière linéaire à l'âge. La tranche d'âge s'opposant le plus fortement à l'exportation de matériel de guerre a été celle de 40-49 ans (42%). Au niveau des motifs, les partisans de l'initiative ont mobilisé des raisons principalement éthiques et de politique étrangère, tandis que chez les adversaires la peur de perdre des places de travail a dominé très clairement. La crainte d'affaiblir l'armée suisse n'a été relevée que par 12% des adversaires à l'initiative.

Votation du 29 novembre 2009

Participation : 53.4%
Oui : 837 156 (31,8%) / 0 canton
Non : 1 798 132 (68,2%) / 20 6/2 cantons

Mots d'ordre :

- Oui : PS, Verts, PdT, PCS ; GSsA, Caritas, DB, OSEO.
- Non : PLR, PDC, UDC, PBD, DS, UDF, PDL, Lega ; USAM, Economiesuisse, USP
- Liberté de vote : PEV et Verts libéraux ¹¹

INITIATIVE POPULAIRE
DATE: 29.11.2009
HANS HIRTER

Die **Gruppe für eine Schweiz ohne Armee (GSoA)** reichte im Juni ihre Volksinitiative gegen die Beschaffung neuer **Kampfflugzeuge** ein. Am 29. November erlitt sie in der Volksabstimmung über ihre Initiative für ein **Kriegsmaterialexportverbot** eine deutliche Niederlage. Nur 32% der Bürgerinnen und Bürger stimmten dem Begehren zu. Die Vox-Analyse zeigte, dass der Vorstoss der GSoA nur gerade von Personen, die sich zur äusseren Linken zählen, vorbehaltlos unterstützt wurde. Obwohl die SP die Ja-Parole ausgegeben hatte, legten mehr als 40% ihrer Sympathisanten ein Nein in die Urne. ¹²

Initiative populaire « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre » (19.038)

Politique économique

Le **Conseil fédéral recommande au Parlement de rejeter l'initiative populaire «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre»**. Cette initiative a pour objectif d'interdire le financement des producteurs de matériel de guerre. Elle prévoit notamment d'interdire à la BNS, aux fondations et aux institutions de prévoyance publique et professionnelle d'investir dans des entreprises dont plus de 5% du chiffre d'affaires annuel provient de la production de matériel de guerre. Le Conseil fédéral propose le rejet de l'initiative pour plusieurs raisons. Premièrement, il relativise l'impact réel d'une telle initiative. Pour être précis, il estime que le rôle de la Suisse sur ce marché est minime, et qu'une interdiction à l'échelle nationale n'aurait que très peu d'impact sur un marché international. Deuxièmement, il remet en question la mise en œuvre d'une telle initiative. Il pointe notamment du doigt la charge

INITIATIVE POPULAIRE
DATE: 28.03.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

administrative supplémentaire considérable pour les démarches de vérification des «5%» du chiffre d'affaires. Troisièmement, il met en évidence les risques pour la place financière helvétique et pour l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux. L'initiative réduirait, en effet, les possibilités d'investissements. Quatrièmement, le Conseil fédéral rappelle l'indépendance de la Banque nationale suisse (BNS), et le risque de création d'un précédent avec le marché du matériel de guerre, qui pourrait ensuite être appliqué à d'autres marchés, comme le tabac ou les denrées alimentaires.¹³

INITIATIVE POPULAIRE
DATE: 14.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

L'initiative populaire **Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre** a pour objectif d'interdire à la Banque nationale suisse (BNS), aux fondations, et aux institutions de prévoyance publique et de la prévoyance professionnelle, d'investir dans des entreprises productrices de matériel de guerre. Pour être précis, l'initiative définit les producteurs de matériel de guerre comme toutes les entreprises qui tirent 5 pour cent ou plus de leur chiffre d'affaire de la production de matériel de guerre. Ce seuil classe, par exemple, Ruag, Airbus ou Boeing dans cette catégorie.

Le Conseil fédéral a préconisé le rejet de l'initiative populaire. Bien qu'il rejoigne les préoccupations des initiants, il considère que l'initiative n'atteindrait pas son objectif premier et nuirait à la place économique helvétique. D'abord, il a rappelé qu'un débat sur la production de matériel de guerre n'a de légitimité qu'à l'échelle internationale. Or, ni les Nations Unies (ONU), ni aucune autre institution internationale n'a ouvert, pour le moment, ce débat. Ensuite, il a précisé les risques de surcharge administrative et de réduction de la diversification des portefeuilles. En outre, il a pointé du doigt l'entrave à l'indépendance de la BNS et le risque de création d'un précédent qui s'appliquerait ensuite, potentiellement, à des sujets comme le tabac ou le charbon. Finalement, il a mentionné les conséquences pour les nombreuses PME helvétiques de l'industrie MEM qui s'inscrivent comme un maillon de la chaîne de production d'armement.

INITIATIVE POPULAIRE
DATE: 12.03.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **Conseil national** a rejoint les recommandations du Conseil fédéral et **rejeté l'initiative populaire du Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) sur le financement des producteurs de matériel de guerre**. Les débats en chambre ont pris la forme d'un clivage traditionnel gauche-droite. Au final, l'initiative populaire a été rejetée par 120 voix contre 71 et 2 abstentions. Les voix de l'UDC, du PLR, du PVL et du groupe du centre ont rejeté en bloc l'initiative. De plus, un contre-projet initié par la gauche et soutenu, cette fois, par le PVL a également été rejeté. La commission de la politique de sécurité du Conseil national (CPS-CN) recommandait également le rejet de l'initiative par 17 voix contre 8. La majorité a estimé ainsi que l'initiative était non seulement irréalisable, mais que son impact potentiel serait minime. A l'opposé, une minorité a relevé la dimension éthique qu'entraîne des investissements dans du matériel de guerre.

Lors des discussions, le conseiller fédéral Parmelin a pointé du doigt l'impact réel de l'initiative populaire sur un marché où la Suisse joue un rôle infime, a rappelé l'indépendance de la Banque nationale suisse (BNS) et mentionné l'impact économique pour certaines PME. Puis, la droite a appuyé cette argumentation en insistant sur les risques économiques pour la place industrielle et financière helvétique. A l'opposé, la gauche a mis en avant l'image et la crédibilité de la Suisse, considéré que les Helvètes avaient leur mot à dire sur l'utilisation de leurs retraites par les caisses de pension et qu'il était incohérent que la BNS investisse dans des producteurs de matériel de guerre alors que la Suisse prônait la paix. Au final, l'argument économique avancé par la droite et le Conseil fédéral a été décisif.¹⁴

INITIATIVE POPULAIRE
DATE: 19.06.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

A l'identique de la chambre du peuple, la **chambre des cantons a rejeté l'initiative populaire «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre»**. Les sénatrices et sénateurs ont rejeté l'initiative par 32 voix contre 13. Ils ont également refusé un contre-projet indirect par 31 voix contre 14. Le Conseil des Etats a ainsi suivi les recommandations de sa Commission de la politique de sécurité (CPS-CE) qui préconisait de rejeter l'initiative par 10 voix contre 1 et 2 abstentions. La CPS-CE a notamment souligné le risque d'affaiblissement pour l'économie helvétique, les risques pour la prévoyance professionnelle et l'importance de l'autonomie de la Banque nationale suisse (BNS). Au final, seul le camp rose-vert a soutenu l'initiative populaire.¹⁵

L'**initiative populaire** du Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) a pour objectif d'interdire le **financement de matériel de guerre** par la Banque nationale (BNS), les caisses de pension helvétiques, les assurances et les banques en Suisse. En ligne avec la recommandation du Conseil fédéral, les deux chambres ont rejeté l'initiative populaire.

Le texte a été écarté par la chambre des cantons par 32 voix contre 13, et par la chambre du peuple par 125 voix contre 72. L'initiative sera donc **soumise au peuple en votation**.¹⁶

Dans les urnes, l'**initiative populaire «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre» a été rejetée par 57.5 pourcent de la population helvétique** et par 17 5/2 cantons. L'initiative avait été lancée par le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) et les Jeunes Verts. Le comité d'initiative a mis en avant l'argument éthique, et refusé l'argument économique citant en exemple des acteurs financiers ayant déjà renoncé aux investissements dans des entreprises d'armement. A l'inverse, le Conseil fédéral et le Parlement ont préconisé un rejet de l'initiative. Ils estimaient que l'initiative prêterait la place économique et financière helvétique, et que l'interdiction de financement en vigueur était suffisante. Si les arguments étaient clairement entérinés, la campagne sur cette initiative populaire a été relativement éclipsée par la campagne sur l'initiative sur les multinationales responsables. Le débat n'a donc jamais occupé le haut de l'affiche. Au final, à 11 années d'écart, mais exactement à la même date, l'initiative populaire «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre» a connu le même sort que l'initiative populaire «Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre», rejetée par 68.2 pourcent de la population helvétique en novembre 2009.

Pour être précis, cette initiative populaire visait l'interdiction à la Banque nationale suisse (BNS), aux fondations, ainsi qu'aux institutions de la prévoyance publique et de la prévoyance professionnelle d'investir dans des producteurs de matériel de guerre. D'abord, l'initiative définissait les producteurs de matériel de guerre comme toutes les entreprises dont plus de 5 pourcent de leur chiffre d'affaires annuel provient de la production de matériel de guerre. Ensuite, l'initiative englobait l'ensemble des activités financières telles que l'octroi d'un crédit, d'un prêt, d'une donation, ou l'acquisition de titres ou de parts de produits financiers.

Au Parlement, l'initiative n'a été soutenue que par le camp rose-vert qui a néanmoins plaidé en vain. Les arguments éthiques, de crédibilité de la Suisse et de transparence sur les placements des caisses de pension n'ont pas été entendus par la majorité du Parlement. Le PLR, l'UDC, le PDC, le PBD et les Vert'libéraux y ont opposé le risque d'affaiblissement économique, d'affaiblissement de la prévoyance professionnelle et l'autonomie de la BNS. La majorité des parlementaires, ainsi que le Conseil fédéral, a donc estimé que l'impact «minim» de l'initiative sur la paix dans le monde ne contrebalançait pas l'impact «réel» sur l'économie helvétique. Le Conseil national a refusé l'initiative populaire par 125 voix contre 72. Le Conseil des Etats l'a refusé par 32 voix contre 13.

Comme indiqué préalablement, la campagne sur l'initiative «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre» a peiné à s'imposer sur l'agenda politique helvétique. Cette difficulté est probablement à mettre à la charge de l'initiative sur les multinationales responsables et du Covid-19 qui ont monopolisé l'attention des médias helvétiques. Durant la campagne, seulement 2 pourcent des articles de presse ont traité de l'initiative. Du côté des annonces publicitaires, uniquement 158 annonces ont été comptabilisées dans la presse recensée par Année Politique Suisse. En comparaison avec l'ensemble des votations depuis 2013, le nombre d'annonces sur l'initiative populaire sur le financement de matériel de guerre est inférieur à la moyenne (environ 250 par votation), mais se situe exactement à la médiane. La forte majorité des annonces publicitaires est à mettre au crédit des opposants à l'initiative (128 annonces).

Dans l'ensemble, le soutien à l'initiative populaire s'est érodé au fil de la campagne. Alors que l'institut gfs.bern annonçait un soutien à 54 pourcent à la fin octobre, l'initiative a finalement été largement rejetée par 57.5 pourcent de la population helvétique. Les arguments éthiques, qui pesaient en début de campagne, ont été balayés par les arguments économiques promulgués par les opposant-e-s. Néanmoins, le GSsA a estimé que le débat sur l'initiative populaire avait permis une moralisation des investissements suisses. Il a cité en exemple les caisses de pensions publiques comme

Publica, LaPoste, CFF, Zürich, Bâle-Campagne, les organismes privés comme Migros et Mobilière, et la SUVA qui ont rejoint l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR).

La thématique de l'exportation d'armements va continuer d'occuper l'agenda politique. En effet, une initiative populaire contre les exportations d'armes dans les pays en guerre civile (initiative correctrice) veut retirer au Conseil fédéral la décision d'exportation d'armes vers des pays en proie à une guerre civile. Le Conseil fédéral planche sur un contre-projet indirect.

Votation du 29 novembre 2020

Participation: 46.93%
Oui: 1'081'731 (42.55%) / Cantons: 3 1/2
Non: 1'460'755 (57.45%) / Cantons: 17 5/2

Consignes de vote:

- Oui: PS, Verts, PEV, USS, GSsA
- Non: PDC, UDC, PLR, PVL, PBD, UDF, EconomieSuisse, Union Patronale Suisse, USAM, ASIP, ASA¹⁷

Initiative populaire « Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile » (initiative correctrice; 21.021)

Politique économique

Le débat explosif sur la vente d'armes à l'étranger secoue la coupole fédérale depuis le dépôt d'une motion du groupe PBD au Conseil des États. Cette motion a rapidement fait la une de nombreux journaux avec des scandales à répétition. Les partisans de la motion ont notamment mis l'accent sur la pression populaire et la nécessité de démocratiser le débat. Au final, le dépôt d'une **initiative populaire qui veut interdire les exportations de matériel de guerre** vers les pays en proie à la guerre civile ou qui ne respectent pas les droits de l'homme, avec plus de 100'000 signatures récoltées en moins de deux mois, a concrétisé cette volonté de démocratiser le débat en le remettant entre les mains du peuple. Le Parlement, qui traite toujours de la motion, est donc désormais au centre de l'attention et sous la pression d'une potentielle votation populaire.¹⁸

INITIATIVE POPULAIRE
DATE: 27.02.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil fédéral s'est penché sur la problématique de l'exportation d'armes à la suite du dépôt de l'initiative populaire «Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile» (**initiative correctrice**). Ainsi, le Conseil fédéral recommande de rejeter l'initiative mais propose un **contre-projet indirect**. Dans l'ensemble, le contre-projet indirect s'aligne sur les considérations de l'initiative populaire, mais propose de les inscrire dans une loi plutôt que dans la Constitution afin de préserver les compétences du Parlement et du **Conseil fédéral**. Pour être précis, le contre-projet indirect empêche l'exportation d'armes dans des pays qui violent systématiquement les droits de l'homme, interdit l'exportation d'armes dans des pays en guerre civile et inscrit des critères d'autorisation plus stricts. Par contre, il autorise des exceptions pour la livraison des pièces de rechange, des autorisations exceptionnelles en cas de crise majeure et une exception pour le matériel de guerre destiné à des interventions pour la promotion de la paix.¹⁹

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 05.03.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

L'**initiative correctrice** a pour objectif de renforcer les critères d'exportation du matériel de guerre. Elle introduirait dans la Constitution des critères d'autorisation et interdirait, notamment, l'exportation de matériel de guerre vers les pays en proie à la guerre civile, impliqués dans des conflits armés ou dans des pays violant les droits humains.

De son côté, le Conseil fédéral a proposé un contre-projet indirect qui reprend les objectifs de l'initiative populaire, mais inscrit les critères d'autorisation dans la loi, au

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 03.06.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

lieu de la Constitution, afin d'offrir au Parlement et au Conseil fédéral une marge de manœuvre suffisante. De plus, des exceptions en cas de circonstances exceptionnelles seraient possibles.

La Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats (CPS-CE) recommande le rejet de l'initiative populaire (par 9 voix contre 2) et l'adoption du contre-projet indirect (par 8 voix contre 3). L'argument principal avancé par la CPS-CE est la restriction des compétences et de la marge de manœuvre du Parlement et du Conseil fédéral en cas de transfert des compétences dans la Constitution. Par contre, la CPS-CE soutient l'objectif de l'initiative populaire.

A la chambre des cantons, seule la gauche a soutenu l'initiative populaire soulignant la volonté citoyenne de s'exprimer sur la thématique et de faire coïncider intérêts économiques et valeurs du pays. Au final, les **sénateurs et sénatrices ont rejeté l'initiative populaire et soutenu le contre-projet indirect** du Conseil fédéral par 30 voix contre 11. Par contre, la possibilité de déroger aux critères en cas de circonstances exceptionnelles a été biffée du contre-projet indirect par 22 voix contre 20 et 2 abstentions. Selon la majorité des sénateurs et sénatrices, une telle clause annihilerait l'efficacité du projet.²⁰

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL

DATE: 15.09.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **Conseil national** s'est penché sur l'initiative populaire «Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile (Initiative correctrice)» et le contre-projet indirect du Conseil fédéral. D'un côté, les député.e.s ont rejeté l'initiative populaire par 105 voix contre 88. Selon la majorité de la chambre du peuple, une inscription de critères d'autorisation des exportations dans la Constitution serait trop rigide. D'un autre côté, le **contre-projet indirect a été accepté** par 110 voix contre 76. Les parlementaires ont soutenu la volonté du Conseil fédéral de reprendre les principales préoccupations des initiants, mais d'inscrire les critères d'autorisation des exportations dans une loi afin de garantir une marge de manœuvre au Parlement et au Conseil fédéral. Les discussions ont été particulièrement animées au sujet de la possibilité de déroger aux critères d'autorisation en cas de circonstances exceptionnelles. Cette dérogation, introduite par le Conseil fédéral, avait été rejetée in extremis par la chambre des cantons. La Commission de la politique de sécurité du Conseil national (CPS-CN) a soumis une alternative à cette dérogation. Selon la proposition de la CPS-CN, la dérogation ne s'appliquerait qu'aux pays démocratiques avec un régime de contrôle des exportations comparable au régime helvétique. Cette proposition, soutenue par le PLR et une majorité du groupe du Centre, a été fortement critiquée par la gauche et les initiants.e.s. Pour être précis, les initiants.e.s ont communiqué qu'ils maintiendraient l'initiative populaire en cas d'acceptation, soit de la dérogation du Conseil fédéral, soit de l'alternative de la CPS-CN. Face à la pression d'un vote populaire piègeur, le Conseil national a rejeté, par 96 voix contre 91 et 6 abstentions, la dérogation alternative de sa Commission. Les voix du PS (39), des Verts (29), des Vert'libéraux (15) rejointes par 13 voix dissidentes du groupe du Centre ont été décisives.

Considérant que le Conseil fédéral et le Parlement avait inclus dans le contre-projet indirect les principales préoccupations de l'initiative populaire, et étant donné le rejet des propositions de dérogation en cas de circonstances exceptionnelles, **les initiants.e.s ont retiré l'initiative.**²¹

1) FF, 1995, II, p. 988 ss.

2) Presse des 16.2 et 29.11.95; JdG, 4.5.95; TA, 12.9.95; Bund, 24.11.95.

3) BO CN, 1996, p. 71 ss.; Blick, 17.2.96; presse des 26.2 et 5-7.3.96; TW, 29.2.96; BaZ, 5.3.96.; FF, 1996, IV, p. 836 s.

4) BaZ, 1.2.97; SHZ, 20.2.97; NZZ, 15.3, 4.4, 26.4, 6.5 et 17.5.97; presse des 3.4, 12.4, 21.4, 10.5, 16.5, 21.5, 28.5, 31.5, 2-4.6, 9.6 et 31.7.97; JdG, 26.5.97; SoZ, 1.6.97; Bund, 26.6.97; NZZ, 27.6 et 1.10.97; SHZ, 9.10.97.; FF, 1997, IV, p. 334 ss.

5) Delgrande et Linder (1997). Analyse des votations fédérales du 8 juin 1997.

6) FF, 2006, p. 5323 ss.; Lib., 27.06.06

7) AZ, 10.10.07. Zu 25 Jahren GSa siehe auch WoZ, 27.9.07; BaZ und TG, 6.10.07.

8) FF, 2007, p. 6823 s.

9) FF, 2008, p. 6869 ss.

10) NZZ, 23.2.08; Lib. et LT, 28.8.08.

11) FF, 2008, p. 6869 ss. et FF, 2010, p. 3117 ss.; BO CN, 2009, p. 325 ss.; BO CE, 2009, p. 551 ss.; Hirter, Hans / Vatter, Adrian, Analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 2009, Berne 2010. presse du 15.10 au 30.11.09.

12) Hirter, Hans / Vatter, Adrian, Vox (Bern 2010): Analyse der eidgenössischen Abstimmungen vom 29. November 2009. Zur GSa vgl. auch TA, 24.10.09 und BaZ, 25.11.09.

13) Communiqué de presse CF du 14.06.2019

14) BO CN, 2020, pp.298; BO CN, 2020, pp.321; Communiqué de presse CPS-CN du 11.02.2020; LT, 11.3.20; AZ, Cdt, 12.3.20; AZ, 13.3.20

15) BO CE, 2020, pp.379 s.; Communiqué de presse CPS-CE du 30.04.2020; LT, TA, 9.6.20

16) BO CE, 2020, p.625; BO CN, 2020, p.1180; FF, 2020, pp.5347

17) APS Zeitungs- und Inserateanalyse vom 29.11.2020; Abstimmungsbroschüre vom 29.11.2020; LT, 30.9.20; AZ, CdT, NZZ, TG, 2.10.20; NZZ, 5.10., 6.10.20; CdT, NZZ, TG, 10.10.20; TA, 16.10.20; CdT, NZZ, 20.10.20; TA, 21.10.20; CdT, LT, NZZ, TA, 22.10.20; NZZ, TA, 23.10.20; LT, 24.10.20; LZ, 29.10.20; TA, 3.11.20; NZZ, 4.11.20; AZ, TZ, 6.11.20; TG, 9.11.20; LT, 10.11.20; TA, 11.11.20; TZ, 12.11.20; BLZ, NZZ, 13.11.20; SZ, 14.11.20; AZ, 16.11.20; LT, 17.11.20; TA, 18.11.20; CdT, 19.11.20; AZ, CdT, TA, 20.11.20; LT, NZZ, 23.11.20; CdT, TG, 24.11.20; CdT, TA, WOZ, 26.11.20; LT, 27.11.20; Blick, LT, Lib, NF, NZZ, OJ, SZ, TA, TG, 30.11.20

18) Examen préliminaire initiative populaire « Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile (initiative correctrice) »; Texte initiative populaire « Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile (initiative correctrice) »; TG, 8.2.19; AZ, 9.2.19; TA, 13.2.19; AZ, CdT, LT, NZZ, SGT, 27.2.19; NZZ, 19.3.19; BaZ, TG, 20.3.19

19) FF, 2021, pp.623 s.; FF, 2021, pp.624 s.; FF, 2021, pp.625; AZ, CdT, LT, Lib, NZZ, TG, 6.3.21; NZZ, 8.3.21; AZ, CdT, LT, Lib, 10.3.21

20) BO CE, 2021, pp.434 s.; Communiqué de presse CPS-CE du 26.03.2021; AZ, Blick, CdT, Lib, NZZ, SGT, TG, 4.6.21; NZZ, 5.6.21; Lib, 18.6., 29.6.21

21) BO CE, 2021, p.1091; BO CN, 2021, p.2143; BO CN, 2021, pp.1546 s.; BO CN, 2021, pp.1616 s.; Communiqué de presse CPS-CN du 22.06.2021; 24H, CdT, Lib, NZZ, TA, 14.9.21; NZZ, 15.9.21; 24H, AZ, Blick, CdT, TA, 16.9.21; WOZ, 7.10.21